

MÉMOIRE

RÉVISION DE LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS

COMITÉ RÉGIONAL POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

8 DÉCEMBRE 2010

MÉMOIRE: RÉVISION DE LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS

COMITÉ RÉGIONAL POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Dans le cadre du processus de révision de la charte montréalaise des droits et des responsabilités, le comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant, souhaite émettre un avis. Les propositions de changement contenues dans l'avis, visent à refléter davantage, dans la charte montréalaise, les réalités et les besoins des enfants de 0-5 ans et leur famille afin qu'ils se sentent reconnus.

LE COMITÉ RÉGIONAL POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Au printemps 2008, la Direction de la Santé Publique mettait sur pied le *Comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant*. Ce comité avait comme objectif principal d'approfondir les résultats de l'enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais, et de préparer le Sommet montréalais sur la maturité scolaire.

Le comité régional est constitué de partenaires oeuvrant auprès des enfants montréalais : Avenir d'enfants, Centraide du grand Montréal, la Table régionale de santé publique - Centres de santé et de services sociaux (CSSS), la Table des directeurs régionaux des commissions scolaires et le Réseau Réussite Montréal , la Conférence régionale des élus de Montréal, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) , le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC), le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA), le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal (RCPEÎM), le Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM), Québec en forme, la Ville de Montréal . (Voir Annexe A : Les membres du comité régional).

Le comité régional a pour mission de mobiliser l'ensemble des partenaires de l'île de Montréal pour promouvoir une vision commune et assurer la cohérence des actions régionales avec celles du local afin d'offrir à chaque enfant de 0-5 ans un environnement favorisant le développement de son plein potentiel contribuant ainsi à son bien-être et à sa réussite éducative.

Le comité régional a comme vision de devenir l'instance de référence régionale pour l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie concertée afin de réduire le taux de vulnérabilité des tout-petits au moment de leur entrée à l'école en deçà de 30% et ce, d'ici 2015.

Rappelons que, lors du Sommet montréalais en mai 2009, les membres du comité régional ont déposé une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à « poursuivre leur collaboration afin d'offrir à chaque enfant montréalais de 0 à 5 ans ainsi qu'à leurs parents, un environnement qui assure le développement de leur plein potentiel ¹».

¹ Source : Déclaration montréalaise sur le développement de l'enfant

D'ici 5 ans, le comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant s'est fixé à l'intérieur d'un plan stratégique, deux cibles : celles de réduire de 5 % le taux de vulnérabilité² des enfants montréalais de 0-5 ans à leur entrée à l'école et mobiliser 75 % des communautés locales dans l'atteinte de cet objectif.

Le comité articule ses objectifs et ses actions autour de trois axes stratégiques :

- Consolider les alliances et les arrimages entre réseaux œuvrant auprès des enfants montréalais de 0-5 ans et leur famille
- Consolider les savoirs et faciliter l'échange et la diffusion des connaissances et des pratiques visant le développement global des enfants montréalais de 0-5 ans
- Soutenir le développement et le déploiement des ressources et des services pour les enfants montréalais de 0-5 ans et leur famille

² Sur le plan de la maturité scolaire telle que mesurée par l'IMDPE

LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS

PRÉAMBULE

Dans le préambule de la charte montréalaise des droits et des responsabilités, le comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant propose d'ajouter le paragraphe suivant :

Attendu que les enfants montréalais jouissent des droits fondamentaux énoncés et protégés par la convention relative aux droits de l'enfant, rédigée en 1989, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Pourquoi cet ajout :

- **La convention relative aux droits de l'enfant : un instrument ayant force obligatoire**

La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international ayant force obligatoire qui énonce toute la panoplie des droits de l'homme-civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Dans 54 articles et deux Protocoles facultatifs, la Convention énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants du monde : le droit à la survie; le droit de se développer dans toute la mesure du possible; le droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation; et de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale. Les quatre principes fondamentaux de la Convention sont la non-discrimination; la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant; le droit de vivre, de survivre et de se développer; et le respect des opinions de l'enfant.

Tous les droits reconnus dans la Convention sont inhérents à la dignité humaine et au développement harmonieux de chaque enfant. La Convention protège les droits des enfants en fixant des normes en matière de soins de santé, d'éducation et de services juridiques, civils et sociaux. Et il est important pour de réaffirmer que le Canada en la ratifiant s'est engagé à défendre et à garantir les droits des enfants canadiens et donc montréalais, ainsi qu'à répondre de ces engagements devant la communauté internationale. De ce fait, il est plus qu'important que la Ville de Montréal tienne également compte de la strate de la population des 0-5 ans.

PARTIE II

CHAPITRE 2 : VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ARTICLE 18- ENGAGEMENTS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits économiques et sociaux, la Ville de Montréal s'engage à :

Ajouts :

- h) Soutenir et favoriser les démarches régionales concertées visant une amélioration des conditions de vie des familles montréalaises

Pourquoi l'ajout de ce point h) : La concertation est déjà présente dans de nombreux quartiers montréalais. Elle s'exprime de différentes manières par rapport aux conditions de vie des familles. Soutenir et encourager les démarches régionales concertées permettrait de faciliter les arrimages entre les différents réseaux et les organisations montréalaises et favoriserait une dynamique d'échange et de partage entre partenaires.

- i) Soutenir, avec les partenaires du milieu, le développement et le déploiement de ressources et de services de base pour les enfants montréalais de 0-5 ans et leur famille

Pourquoi l'ajout de ce point i) : L'accès aux services et aux ressources de base pour les enfants montréalais de 0-5 ans et leur famille restent encore très variable à Montréal. Il serait pertinent d'harmoniser d'un territoire à l'autre l'ensemble des services et ressources mis à la disposition des familles dans une volonté d'équité et d'accessibilité des services et des ressources.

PARTIE II

CHAPITRE 3 : VIE CULTURELLE

ARTICLE 20- ENGAGEMENTS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits culturels, la Ville de Montréal s'engage à :

- e) favoriser le développement et promouvoir son réseau de bibliothèques comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance

Nouvelle formulation :

- e) favoriser le développement et promouvoir son réseau de bibliothèques comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance **ainsi qu'à l'intégration de pratiques éducatives pour les enfants montréalais de 0-5 ans**

Pourquoi cette nouvelle formulation : Les bibliothèques montréalaises grâce à leur mission, leur mandat et leur position centrale, pourraient soutenir et promouvoir avec des partenaires du milieu, des activités éducatives pour les tout-petits. Les bibliothèques doivent être accessibles pour les parents et bien adaptées pour les enfants et pour les intervenants, ce qui en ferait des lieux d'échange, d'éducation et de rencontres privilégiées.

Ajouts :

- f) Soutenir les savoirs et les connaissances visant le développement global des enfants montréalais de 0-5 ans

Pourquoi l'ajout de ce point f) : Le développement global des enfants montréalais de 0-5 ans doit devenir une priorité pour Montréal. L'enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais *En route pour l'école !* a permis de constater que 35 % des enfants montréalais fréquentant la maternelle publique étaient vulnérables dans au moins un domaine de maturité scolaire. Soutenir les savoirs et les connaissances visant le développement global des enfants montréalais de 0-5 ans permettrait une meilleure compréhension des enjeux entourant le développement global des tout-petits et la mise sur pied de solutions visant la réduction de la vulnérabilité des enfants montréalais en lien avec les cinq dimensions de la maturité scolaire³ à leur entrée à l'école.

³ Les cinq dimensions de la maturité scolaire sont : la santé physique et bien-être, les compétences sociales, la maturité affective, le développement cognitif et langagier et les habiletés de communication et connaissances générales.

- g) Favoriser, avec les partenaires, le développement de services éducatifs pour les enfants montréalais

Pourquoi l'ajout de ce point g) : La pauvreté, l'immigration et la mobilité de la population font partie des spécificités de Montréal. Afin d'offrir à chaque enfant montréalais de 0-5 ans des conditions de développement optimal, il serait très pertinent de favoriser l'accès des enfants à des services éducatifs (Centres de la petite enfance et les bureaux coordonnateurs, les services de garde en milieu familial, les garderies, les haltes-garderies, les activités et pratiques éducatives offertes dans les bibliothèques municipales et autres réseaux institutionnels et communautaires).

PARTIE II

CHAPITRE 4 : LOISIR, ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORT

ARTICLE 22- ENGAGEMENTS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

Ajout :

- d) Prendre des mesures adéquates afin de mieux faire connaître les ressources et services municipaux aux familles nouvellement arrivées

Pourquoi l'ajout de ce point d) : À Montréal, le nombre de familles d'immigration récente est important. À leur arrivée, les nouvelles familles immigrantes connaissent très peu les ressources et services disponibles et ne possèdent pas encore tous les outils pour entreprendre les démarches favorisant une meilleure connaissance de leur environnement. Un accompagnement plus spécifique de ces nouveaux arrivants dans l'optique de mieux les rejoindre et mieux faire connaître les services et les ressources municipaux, favoriseraient leur intégration à leur quartier et à leur Ville.

PARTIE II

CHAPITRE 6-SÉCURITÉ

ARTICLE 26- ENGAGEMENTS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à la sécurité, la Ville de Montréal s'engage à :

- b) Soutenir avec l'appui des partenaires du milieu, des messages spécifiques pour la sécurité des femmes

Nouvelle formulation :

- b) Soutenir avec l'appui des partenaires du milieu, des messages spécifiques pour la sécurité des femmes et **des enfants**

Pourquoi cette nouvelle formulation : La sécurité des enfants est très importante compte tenu de leur grande vulnérabilité.

PARTIE II

CHAPITRE 7 : SERVICE MUNICIPAUX

ARTICLE 28- DROITS ET RESPONSABILITÉS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à des services municipaux de qualité, la Ville de Montréal s'engage à :

Ajout :

- g) Favoriser l'adaptation des services municipaux et des pratiques éducatives, de loisirs et de sports à la réalité de la diversité culturelle

Pourquoi l'ajout de ce point g) : Compte tenu des spécificités montréalaises, il est important d'adapter les services municipaux et les pratiques éducatives, de loisirs et de sports, à la réalité de la diversité culturelle. Cette adaptation permettrait de mieux rejoindre les familles montréalaises de différentes origines en tenant compte de leur réalité et de leur culture. Il est également très important de former les intervenants à la culture et aux valeurs des nouveaux arrivants afin de mieux comprendre les défis liés à leur intégration. Défis qui peuvent avoir un impact sur l'utilisation des services et des ressources municipales.

ANNEXE A : LES MEMBRES
COMITÉ RÉGIONAL POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

AVENIR D'ENFANTS :

Monsieur Jean-François Lapointe
Directeur de territoire – Montréal
8615, boul Saint-Laurent, bureau 206
Montréal, Québec, H4C 1L7
Téléphone : 514 370-2996 poste 5401
lapointejf@avenirdenfants.org

Madame Christine O'Donoghue
Agente de développement
8615, boul Saint-Laurent, bureau 206
Montréal, Québec, H4C 1L7
Téléphone : 514 370-2996 poste 5403
odonoghuec@avenirdenfants.org

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

Monsieur Claude Masse
Directeur, Service d'allocation
et d'analyse sociale
493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec, H3A 1B6
Téléphone : 514 288-1261 poste 291
massec@centraide-mtl.org

Madame Suzanne Girard
Conseillère en planification et développement
493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec, H3A 1B6
Téléphone : 514-288-1261 poste 209
girards@centraide-mtl.org

**TABLE DES DIRECTEURS RÉGIONAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES
ET RÉSEAU RÉUSSITE MONTRÉAL**

Monsieur Yves Sylvain
Directeur général
Commission scolaire Marguerite Bourgeoys
1100, boul. de la Côte-Vertu
Saint-Laurent, Québec, H4L 4V1
Téléphone : 514 855-4500, poste 4507
yves.sylvain@csmb.qc.ca

Madame Andrée Mayer-Périard
Directrice générale par intérim
Réseau réussite Montréal
1050, 5e avenue, bureau 309
Verdun, Québec, H4G 2Z6
Téléphone : 514-286-2346, poste 207
amayerperiard@researeussitemontreal.ca

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL (CRÉ) :

Monsieur Ahmed Benbouzid
Directeur Développement social
1550, rue Metcalfe, bureau 810
Montréal, Québec, H3A 1X6
Téléphone : 514 842-2400, poste 2101
Courriel : abenbouzid@credemontreal.qc.ca

Madame Suzanne Pion
Agente de développement Famille
1550, rue Metcalfe, bureau 810
Montréal, Québec, H3A 1X6
Téléphone : 514 842-2400, poste 2983
Courriel : spion@credemontreal.qc.ca

TABLE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE/ CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) :

Madame Christine Rowan
Directrice locale de santé publique-CSSS de la Montagne
CLSC Parc Extension
7085, Hutchison
Montréal, Québec, H3N 1Y9
Téléphone : 514 273-3800, poste 6457
christine.rowan.dlm@ssss.gouv.qc.ca

Madame France Goyette
Directrice des services de prévention
et de promotion de la santé et des services
communautaires
Répondante du site CLSC Hochelaga-Maisonneuve
CSSS Lucille-Teasdale
Téléphone: 514 253-9717 poste 5358
france.goyette.lteas@ssss.gouv.qc.ca

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL :

Madame Francine Trickey
Responsable secteur Tout-petits / Jeunes
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec, H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400, poste 3369
ftrickey@santepub-mtl.qc.ca

Madame Isabelle Samson
Médecin-conseil secteur Tout-petits / Jeunes
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec, H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400, poste 3022
isamson@santepub-mtl.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DES SPORTS /DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL:

Madame Nathalie Leblanc
Responsable des services éducatifs complémentaires
600, rue Fullum, 10e étage
Montréal, Québec, H2K 4L1
Téléphone: 514 873-3315, poste 5343
nathalie.leblanc@mels.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (MFA)/DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL:

Monsieur Pierre Gaucher
Directeur
600, rue Fullum,
Montréal, Québec, H2K 4S7
Téléphone : 514 864-2442
Télécopieur : 514 873-6445
pierre.gaucher@mfa.gouv.qc.ca

Madame Danielle Bordeleau
Conseillère en développement et concertation
600, rue Fullum,
Montréal, Québec, H2K 4S7
Téléphone : 514 873-6076
danielle.bordeleau@mfa.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC) /DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL :

Madame Marie Kronström
Directrice
Immigration-Québec Nord de Montréal
255, boul. Crémazie Est, 8e étage
Montréal, Québec, H2M 1M2
Téléphone : 514 873-5165, poste 25041
marie.kronstrom@micc.gouv.qc.ca

Madame Eliane Gabbay
Conseillère en partenariat
Immigration-Québec Nord de Montréal
255, boul. Crémazie Est, 8e étage
Montréal, Québec, H2M 1M2
Téléphone : 514 873-5165, poste 25047
eliane.gabbay@micc.gouv.qc.ca

QUÉBEC EN FORME :

Madame Chantal Grandchamp
Directrice de territoire - Montréal
8615, boul. St-Laurent, bur 302
Montréal, Québec, H2P 2M9
Téléphone : 514 384-9427, poste 222
cgrandchamp@quebecenforme.org

Madame Claude Lavoie
Agente régionale
8615, boul. St-Laurent, bur 302
Montréal, Québec, H2P 2M9
Téléphone : 514 384-9427 # 229
clavoie@quebecenforme.org

REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (RCPEÎM) :

Madame Céline Marchand
Directrice générale
4321, rue Papineau
Montréal, Québec, H2H 1T3
Téléphone : 514 528-1442, poste 22
cmarchand@rcpeim.com

Madame Marie-France Lemieux
Coordonnatrice, soutien à la qualité
4321, rue Papineau
Montréal, Québec, H2H 1T3
Téléphone : 514 528-1442, poste 38
mlemieux@rcpeim.com

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE (ROCFM) :

Madame Nancy Harvey
Chargée de dossiers
ROCFM
911, rue Jean-Talon est, bureau 319
Montréal, Québec, H2R 1V5
Téléphone : 514 279-3489
rocfm@cooptel.qc.ca

Madame Céline Coulombe
Directrice générale de Famijeunes
et administratrice du ROCFM
3904, rue Notre-Dame Ouest,
Montréal, Québec, H4C 1R1
Téléphone : 514 931-5115 poste 225
famijeunes@videotron.ca

VILLE DE MONTRÉAL :

Monsieur Gilles Rioux
Directeur
Direction de la diversité sociale
801, rue Brennan, pavillon Duke Nord,
5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4
Téléphone : 514 872-6133
grioux@ville.montreal.qc.ca

Madame Louise Guillemette-Labory
Directrice associée – Bibliothèques
801, rue Brennan, pavillon Duke Nord,
5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4
Téléphone : 514 872-1608
lglabory@ville.montreal.qc.ca

PERSONNE RESSOURCE :

Renée-Chantal Belinga
Agente de développement
Comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant
Tél. : 514 528-1442 poste 63
rcbelinga@rcpeim.com

